

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_125****CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR**
FOOD-TRUCKS OU FOOD-BIKES

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 novembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Arnaud BEAUVOIR à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE, Aymeric TONNEAU à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Chatou mène une politique visant à développer l'offre commerciale de restauration rapide et ambulante sur son territoire et notamment dans les différents quartiers.

Afin de répondre aux attentes des usagers, la Ville souhaite aujourd'hui développer les offres de petite restauration rapide, simple et abordable, en proposant la mise à disposition des emplacements en vue de l'installation de food-trucks et food-bikes.

Dans ce contexte et conformément à la réglementation afférente à l'occupation du

domaine public, la Ville a lancé un appel à candidatures, afin de sélectionner les commerçants pour l'occupation des emplacements choisis pour l'année 2024 (annexe 1).

| Emplacement food truck | Jours | Horaire |
|---|----------------------------------|------------------|
| Angle avenue Gambetta et rue Marcelin Berthelot | Du Lundi au Samedi | 16h/22h |
| Rue des Landes | Du Lundi au Samedi | 16h/22h |
| Place Berteaux | Le Lundi et Jeudi | 16h/22h |
| Esplanade Murez- quartier Europe | Lundi, mardi, vendredi et samedi | 16h/22h |
| | et Mercredi et jeudi | 18h/22h |
| Espace Hal Singer | Le Mercredi et Samedi | Entre 10h et 19h |
| Parc des Impressionnistes | Le Mercredi, Samedi et Dimanche | Entre 10h et 19h |

Ces sites ont été sélectionnés selon des contraintes techniques, de sécurité et des modalités commerciales.

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, la Ville conventionnera avec les propriétaires de food-trucks et food-bikes dont l'offre aura été retenue, afin de mettre à disposition un emplacement pour leur véhicule.

DELIBERATION

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-1-1,

Vu l'avis de la commission Culture- Tourisme -Evénement et Développement Économique et Commercial en date du 7 novembre 2023,

Considérant la nécessité de conventionner avec les propriétaires de food-truckset/ou food-bikes, à l'issue de la procédure de mise en concurrence,

Considérant que le souhait de la Ville de développer l'offre commerciale de restauration rapide et ambulante aux habitant dans les quartiers tout en permettant de renforcer le lien social,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'installation de food truck/food-bike pour l'année 2024,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition entre la Ville de Chatou et les commerçants ambulants pour l'année 2024, et tout autre document s'y rapportant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 27/11/2023